

# Legal co-sourcing: Un regain de sécurité quand les temps sont durs

Le conseil juridique professionnel est indispensable au succès de votre entreprise. Cependant, une société n'a pas toujours le besoin ni les moyens financiers d'engager un juriste à demeure. Le legal co-sourcing est fort apprécié dans ces cas-là. Wim Ballegeer et Thierry Dekoker se sont pliés au jeu des questions/réponses à propos de ce service avantageux.

## Qu'est-ce que le Legal co-sourcing ?

Les conseils et l'assistance juridiques aux clients ont toujours représenté une composante majeure de la fourniture de services multidisciplinaires de Deloitte Fiduciaire. Il s'agit souvent d'une assistance ponctuelle pour des questions ou des projets spécifiques.

Un nombre croissant de PME nous contactent aussi très fréquemment pour des questions juridiques fort variées. L'intensité de cette collaboration exige que nos juristes soient présents dans l'entreprise à des moments bien déterminés afin d'être directement consultables. Cela permet d'éviter les communications par téléphone ou par e-mail ainsi que l'organisation de réunions, alors que les agendas de toutes les parties concernées sont déjà fort chargés.

C'est ainsi que le Legal co-sourcing s'est spontanément développé : les clients ayant un besoin récurrent en conseil juridique se voient affecter un conseiller juridique permanent, qui est présent dans l'entreprise du client selon des horaires convenus. Généralement, il s'agit d'une journée par semaine, mais l'importance et la fréquence de notre

présence auprès du client dépendent de ses besoins spécifiques.

## A quel type d'entreprise s'adresse le Legal co-sourcing ?

Bien que par définition, le Legal co-sourcing s'adresse à toute entreprise ayant des besoins juridiques, et bien que les problèmes juridiques des TPE soient aussi complexes que ceux des multinationales, on peut en réalité dégager deux profils-type d'entreprise faisant appel au Legal co-sourcing.

Il y a en premier lieu la PME familiale dont les besoins en support juridique sont insuffisants pour justifier l'engagement d'un juriste d'entreprise à temps plein. Ces entreprises se retrouvent donc confrontées à une complexification du cadre de leurs affaires, à laquelle elles ne peuvent en réalité pas remédier par un engagement. Elles font dès lors usage de notre formule, qui leur permet de trouver une solution, adaptée et évolutive, par rapport à leur besoin effectif en termes de volume de prestation et de spécialisation. Il y a, d'autre part, les filiales belges de groupes internationaux, dont le service

juridique est souvent basé à l'étranger, c'est-à-dire dans une autre juridiction. Ces entreprises sont donc à la recherche d'un prestataire de services juridiques qui pourra non seulement s'adapter à ses besoins réels en termes de volume, mais qui aura en outre un rôle de mise en pratique, sur le plan local, de la stratégie juridique du groupe, en veillant à adapter au droit belge les demandes de celui-ci.

## Quelle est l'utilité du Legal co-sourcing pour ces entreprises ?

L'entreprise qui fait appel au Legal co-sourcing s'engage dans une collaboration étroite et de longue durée avec l'un de nos spécialistes juridiques. Notre juriste peut ainsi s'imprégner de l'environnement du client. Il se familiarise avec ses activités et fait la connaissance de quelques acteurs essentiels de l'entreprise : dirigeant, directeur financier, directeur du personnel, directeur des ventes, responsables de la production ou de la recherche et du développement. Cette approche fait tomber les inhibitions et assure ainsi une communication plus rapide et efficace.



Thierry Dekoker et Wim Ballegeer

Cette méthode de travail est également proactive ; elle évite de devoir toujours partir à la pêche aux informations.

Le Legal co-sourcing est également mis en œuvre dans les entreprises qui envisagent d'attirer un investisseur extérieur ou qui préparent un scénario de sortie pour des actionnaires. Dans les deux cas, l'entreprise va être analysée en profondeur par le candidat investisseur. Notre juriste peut épauler le client dans les préparatifs de cette *due diligence*.

## Quels profils de juristes sélectionnez-vous pour exercer ce type d'activités ?

Nos collaborateurs étant supposés exercer ces activités chez le client, nous choisissons des juristes qui disposent d'une expérience substantielle en plusieurs matières, similaire à celle d'un juriste d'entreprise. En raison de notre approche multidisciplinaire, les juristes de Deloitte Fiduciaire ont l'habitude de travailler avec des personnes étrangères à leur domaine. Par ailleurs, ils sont formés pour prendre en considération la réalité du dirigeant en dehors du cadre strictement

juridique. Cette approche globale rend l'assistance de nos juristes particulièrement pertinente. Cette expérience de « juriste d'entreprise » explique que nos collaborateurs ont l'habitude d'aborder les problèmes juridiques de l'entreprise de manière globale et, surtout, pragmatique. Ils savent donc que le client est à la recherche non pas d'une réponse ou d'une explication, mais bien d'une solution. Ils comprennent les enjeux multiples et les répercussions à long terme que peuvent impliquer un conflit avec un fournisseur, un client final, ou un collaborateur de l'entreprise. Ils ont enfin l'habitude de travailler en équipe, et d'être à l'écoute de tous.

## Quelles sont les questions généralement traitées dans le cadre du Legal co-sourcing ?

Toutes les questions juridiques sont abordées. Parmi les plus courantes, citons l'optimisation des contrats standard, des offres ainsi que des contrats avec les clients et les fournisseurs. Les questions juridiques relatives à la location, l'achat et la mise en

œuvre de solutions ICT et de progiciels ERP sont également fréquentes.

Les directeurs du personnel doivent très souvent prendre des décisions rapides concernant le recrutement et le licenciement, le fonctionnement des organes de concertation sociale, la politique relative aux voitures, GSM et ordinateurs portables. Dans cette optique, les conseils juridiques ne sont pas un luxe. L'élaboration de rapports et de procès-verbaux conformes au droit des sociétés nécessitent aussi régulièrement l'intervention de nos collaborateurs. De plus, forts de notre longue expérience en fusions et acquisitions (M&A), nous sommes en mesure d'assister nos clients dans l'achat ou la vente d'entreprises ou d'activités nationales ou étrangères. Si le dossier exige une connaissance très spécifique ou que les solutions alternatives ne sont pas évidentes, notre collaborateur peut faire appel à une équipe de quelque 100 juristes et fiscalistes. Ceux-ci collaborent étroitement au sein du département Tax & Legal Services de Deloitte Fiduciaire.

## Quels sont les atouts que représente le Legal co-sourcing par rapport à d'autres formules ?

De l'aveu de nos clients, l'avantage le plus important de notre formule est le fait que cette activité est exercée sur place, avec un collaborateur fixe. Le client sait donc qui va effectuer son travail, et il sait qu'il ne devra pas se déplacer lui-même pour que le travail soit effectué. De cette présence sur place, découle un autre avantage non négligeable, à savoir que certains risques peuvent être évités de manière préventive. En effet, notre collaborateur peut ainsi pleinement exercer le rôle de conseiller, et il peut en outre détecter certains problèmes dont il n'aurait pas eu connaissance si le client devait se contenter de lui envoyer les dossiers au compte-goutte.

Le Legal co-sourcing, c'est nettement plus que de remplir des formalités administratives. C'est une contribution à la réalisation du sens même de l'entreprise avec professionnalisme et structure. C'est oser aborder et maîtriser les incertitudes. Nos juristes sur le terrain connaissent très bien la finalité de leur mission auprès du client : entreprendre ensemble.